



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 034/2023  
SÉANCE N° 2 DU 13 FÉVRIER 2023

### **FESTIVAL "LES ESTIVALES AGGLO" DU 14 JUILLET AU 25 AOÛT 2023**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 février 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Sylvie Vielle, 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

#### **Étaient présents**

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 11), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de de 17 h 16), Bruno Bertier (à partir de 17 h 17), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 07), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléhard, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Florian Bercault a donné pouvoir à Bruno Bertier, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Éric Paris, Antoine Caplan a donné pouvoir à Patrice Morin (jusqu'à 18 h 16), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

#### **Était absent ou excusé**

Julien Brocaïl, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 17 février 2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2023**

FESTIVAL "LES ESTIVALES AGGLO" DU 14 JUILLET AU 25 AOÛT 2023

Rapporteur : Bruno Fléchar

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération souhaite renouveler l'organisation du festival "Les Estivales Agglo" qui présente des spectacles de rue et des animations d'été du 14 juillet au 25 août 2023 dans les communes de l'agglomération suivantes : Laval, Nuillé-sur-Vicoin, Montjean, Montflours, Châlons-du-Maine, Saint-Pierre-la-Cour, Saint-Jean-sur-Mayenne, La Brûlatte, Entrammes et L'Huisserie,

Qu'il convient d'établir des conventions ou contrats avec les prestataires qui interviendront afin de préciser les modalités artistiques, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues,

Après avis de la commission culture,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

L'organisation du festival "Les Estivales Agglo" du 14 juillet au 25 août 2023 est approuvée dans les communes suivantes : Laval, Nuillé-sur-Vicoin, Montjean, Montflours, Châlons-du-Maine, Saint-Pierre-la-Cour, Saint-Jean-sur-Mayenne, La Brûlatte, Entrammes et L'Huisserie.

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer les conventions ou contrats avec les prestataires qui interviendront ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet événement et tout avenant y afférent.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Olivier Barré).

En l'absence du président  
et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> vice-présidente

Sylvie Vielle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230213-S02-BC-034-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Mise en ligne : le 17-02-23